



SARL 33 ASSURANCES

12 ROUTE DE PAUILLAC BP 78

33320 EYSINES

411983406

**Comptes annuels
au**

31 décembre 2024

DocuSigned by:
Edouard ULTASTE
C1551D25905741D...



Cabinet Touton & associés 6 rue Pierre Benoit - 33140 Villenave d'Ornon

SARL au capital de 37 400 Euros

RCS BORDEAUX B 393 993 795 NAF 6920Z

Société d'Expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de BORDEAUX

Société de Commissaires aux Comptes inscrite au tableau de la Compagnie Régionale de BORDEAUX

**ORDRE DES
EXPERTS
COMPTABLES**

AQUITAINE



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	960	960		
	Fonds commercial (1)	348 064		348 064	348 064
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	14 011	10 357	3 654	1 686
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	45		45	45
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		363 080	11 317	351 763	349 795
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	238 348		238 348	284 003
	Autres créances	53 017		53 017	17 476
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	68 197		68 197	92 164
	Charges constatées d'avance	2 914		2 914	1 681
	TOTAL (III)	362 476		362 476	395 324
TOTAL ACTIF (I à VI)		725 557	11 317	714 240	745 119

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	145 680	145 680
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	14 568	14 568
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	162 733	162 137
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	97 791	69 596
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		420 772	391 981
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		40
	Emprunts et dettes financières divers (3)	23 277	6 990
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	70	3 130
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	220 742	269 634
	Dettes fiscales et sociales	17 224	26 618
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	435	
Produits constatés d'avance (1)		31 719	46 725
Total des dettes		293 467	353 137
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		714 240	745 119
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		97 791,30	69 596,30
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		293 398	350 007
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			40
(3) Dont emprunts participatifs			

ANNEXE

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière (règlement 99-03 modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable) et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **714 240 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables sont appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers ne sont pas incorporés dans les comptes d'achats, mais sont comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2024, la société 33 ASSURANCES s'est placée sous le régime de l'intégration fiscale. Chaque société du groupe intégré supporte l'impôt qu'elle aurait dû payer en l'absence d'intégration. Les économies d'impôts réalisées par le groupe sont conservées chez la société tête de Groupe (HOLDING EDOUARD LATASTE).

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	349 024					349 024
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	349 024					349 024
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	5 176					5 176
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	5 835		3 000			8 835
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 011		3 000			14 011
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	45					45
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	45					45
TOTAL		360 080		3 000			363 080

--	--	--	--	--	--	--	--

CABINET TOUTON	SARL 33 ASSURANCES	Page : 19
----------------	--------------------	-----------

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/12/2024	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	348 064	
TOTAL	348 064	

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 - règlement ANC 2015-06.

En application des dispositions de l'article 214-3 du pcg, nous avons estimé que le fond commercial inscrit à l'actif n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Du fait du niveau d'activité de l'entreprise, il n'y a pas de perte de valeur de cet actif. Aucune dépréciation n'est donc à constater.

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	960			960
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	960			960
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	5 176			5 176
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	4 149	1 032		5 181
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		9 325	1 032		10 357
TOTAL		10 285	1 032		11 317

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	238 348	238 348	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	94	94	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	36 848	36 848	
	Débiteurs divers	16 075	16 075	
	Charges constatées d'avances	2 914	2 914	
	TOTAL DES CREANCES	294 280	294 280	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	220 742	220 742		
	Personnel et comptes rattachés	8 195	8 195		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 966	6 966		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 062	2 062		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	23 277	23 277		
	Autres dettes	435	435		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	31 719	31 719		
	TOTAL DES DETTES	293 398	293 398		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		13 413			

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		9 556,00	15,2449	145 680,29
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		9 556,00	15,2449	145 680,29

33 ASSURANCES

Société à responsabilité limitée
au capital de 145 680,26 euros
Siège social : 12 Route de Pauillac
33320 EYSINES
411 983 406 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 3 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 s'élevant à 97 791,30 euros de la manière suivante :

<i>Bénéfice de l'exercice</i>	<i>97 791,30 euros</i>
A titre de dividendes aux associés	70 000,00 euros
Soit 7,33 euros par part	
Le solde	27 791,30 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 190 524,18 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 7,33 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 69 992,67 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

DS
El

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

147 500,00 euros, soit 15,44 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 29,50 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 147 470,50 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

69 000,00 euros, soit 7,22 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 7,22 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 68 992,78 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 3 JUIN 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

DocuSigned by:

C1551D25905741D...